

PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2023
de la Municipalité au Conseil communal relatif
à une demande de crédit pour les prestations
d'ingénieur civil concernant les travaux
d'aménagements de la route de desserte de la
Z.I. Les Vernes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Répondant au plan d'affectation de la Z.I. Les Vernes en vigueur, le giratoire des Vernes a maintenant été exécuté et a été mis en service depuis le mois de juillet 2022.

Afin que les propriétaires concernés puissent bénéficier des infrastructures de cette zone d'activités, dans le cadre de la desserte interne à la Z.I. Les Vernes, il reste encore à réaliser la route reliant l'ensemble des parcelles.

2. PROJET/PRESTATIONS D'INGENIEUR CIVIL

Dans le cadre du projet de développement de la Zone Industrielle des Vernes, telle que prévue dans le Plan d'Affectation correspondant, une route de desserte interne à la zone doit être réalisée.

La Municipalité souhaite également profiter de cette réalisation pour y intégrer le réseau des infrastructures usuelles (électricité, eau claire, eau usée, chauffage à distance, etc.) qui alimentera les parcelles contiguës.

Respectant le plan de géomètre de la servitude de cette route, la portion à réaliser se situe **entre les points B et C** mentionnés sur le plan ci-après.

Pour suivre la bonne exécution de cet ouvrage, un ingénieur civil devrait être mandaté.

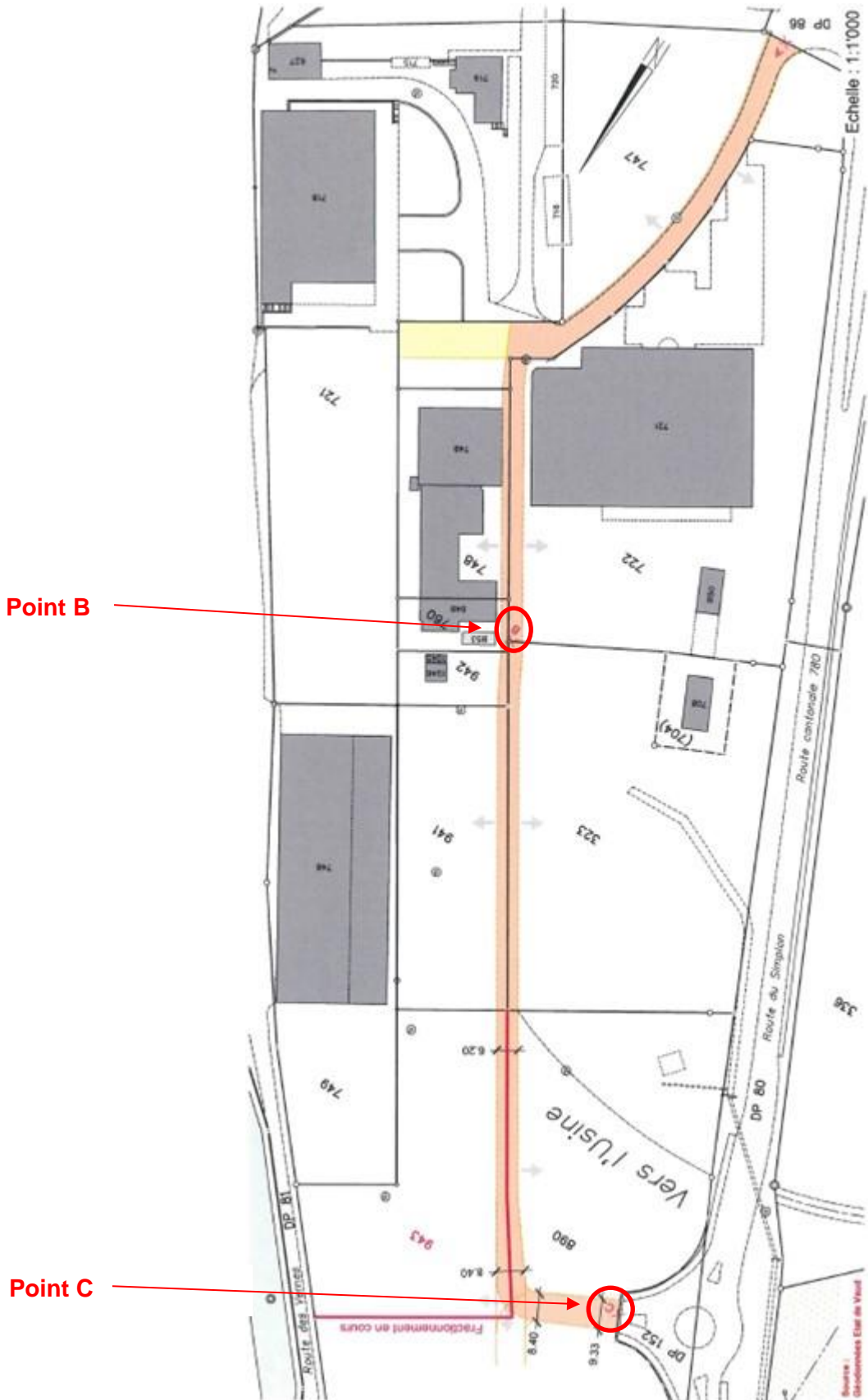
Il aurait à charge les prestations suivantes :

- Etablissement des plans et coupes de projet,
- Etablissement du devis estimatif,
- Etablissement des appels d'offres à entreprises,
- Réception, contrôle des offres et établissement tableau comparatif et proposition d'adjudication,
- Etablissement des plans, coupes et détails d'exécution,
- Suivi des travaux,
- Suivi financier, contrôle des factures et établissement du décompte final,
- Réception de l'ouvrage et établissement des protocoles de réception et listes de retouches.

Le rendu du projet et du devis estimatif seraient planifiés pour mi-décembre 2023, de manière à pouvoir débiter le chantier dès le printemps 2024.

Le but du présent préavis est de permettre à la Municipalité de solliciter un mandataire spécialisé (ingénieur civil) pour gérer le bon déroulement de la réalisation de la route de desserte.

Plan de situation avec tracé de la route de desserte interne de la Z.I. Les Vernes



3. MONTANT D'HONORAIRES

Un appel d'offres à 5 mandataires ingénieurs civils pour l'étude et l'exécution de l'aménagement de la route de desserte, tel que décrit ci-avant, a été lancé. 4 offres nous ont été rendues.

Le planning intentionnel souhaité par la Municipalité et annoncé aux mandataires prévoirait des travaux dans le courant de l'année 2024.

A la réception et à la lecture des offres reçues, le montant d'honoraires des prestations d'ingénieur civil relatif à la réalisation de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes et de la mise en place, le long de celle-ci, des réseaux d'infrastructure d'électricité, d'eau potable et d'assainissement EC/EU (eaux claires/eaux usées) se présente comme suit :

Honoraires ingénieur civil		41'000.00
Réserve pour travaux de sondages		10'000.00
Réserve pour travaux de piquetage		3'000.00
Divers et imprévus et augmentation de la TVA à 8,1% dès le 01.01.2024		3'000.00
Montant Total		57'000.00
TVA 7,7 %		4'389.00
Montant total du devis TTC	CHF	61'389.00

4. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

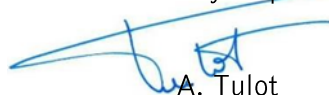
Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N°22/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour les prestations d'ingénieur civil concernant les travaux d'aménagements de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'389.00 TTC pour financer les prestations d'ingénieur civil liés à la réalisation de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes ;
 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
 3. D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux ».

Adopté en séance de Municipalité le 12 septembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


A. Tulot



la Secrétaire


R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : M. Thierry Blanc, Municipal